

INFO PARENTS

Spécial La rentrée
Septembre 2023



On vous informe...

01

La rentrée

02

Mot de la direction

**Horaire primaire &
préscolaire**

03

**Horaire du secrétariat
de l'école**

04

05

Boîte d'absences

On vous informe...

06 **Rencontre de parents**

07 **Dates importantes**

08 **Paiement des effets
scolaires**

09 **Fermeture imprévue
de l'école**

10 **Allergies alimentaires**

On vous informe...

- 11 Photos scolaires**
- 12 Prise officielle des présences**
- 13 Répartition des groupes (membres du personnel)**
- 14 Information du SDG (service de garde)**
- 15 Site Web de l'école**

**On vous
informe...**

**16 Débarcadère &
stationnement**

17 Code de vie

18 Bénévolat

Il y aura un préaccueil pour les élèves du PRÉSCOLAIRE le **28 août prochain**.
Lors du préaccueil vous recevrez toutes les informations pertinentes pour la rentrée scolaire de votre enfant.

Aussi, la rencontre de parents pour nos amis du 4 ans et du 5 ans se tiendra le 29 août prochain en soirée.

De ce fait, nous accueillerons les enfants **du préscolaire le lundi 28 août selon l'horaire envoyé aux parents concernés** et les élèves **du primaire le mardi 29 août à 8h15 sur la cour d'école**.

La journée du 29 août devient une journée pédagogique uniquement pour les élèves du préscolaire.

Chers parents,

C'est avec grand plaisir que j'entame cette nouvelle année scolaire avec la formidable équipe de l'école du Moulin! Le journal qui est vous est envoyé nous sert de passeur d'informations pour vous aider à soutenir votre enfant dans son entrée à l'école, une étape importante de sa vie d'élève et à vous impliquer au quotidien! Comme vous le savez sûrement déjà, votre présence dans la vie scolaire de votre enfant est primordiale et notre collaboration essentielle à sa réussite éducative!

À l'école du Moulin, nous croyons sincèrement que nos actions contribuent au bien-être de nos élèves. De ce fait, nous faisons en sorte que votre enfant évolue dans un environnement sain, sécuritaire et bienveillant. Comme l'année dernière, sachez que le personnel de l'école ne perdra pas de vue sa mission première qui est la réussite des élèves.

En mon nom et au nom de toute l'équipe de l'école du Moulin, je vous souhaite ainsi qu'à votre enfant, une excellente rentrée scolaire 2023-2024!



Horaire des élèves de 1^{re} à 6^e année



Horaire-maitre 2023-2024 PRIMAIRE

			Cloches	
			Int.	Ext.
8 h 10 à 8 h 15	Arrivée des élèves - Surveillance -	5 min	8h10	8h10
8 h 15 à 8 h 20	Accueil	5 min	8h15	8h15
8 h 20 à 9 h 14	Enseignement (période 1)	54 min		
9 h 14 à 10 h 08	Enseignement (période 2)	54 min		
10 h 08 à 10 h 11	Déplacement	3 min	10h11	
10 h 11 à 10 h 25	1 ^{re} Récréation - surveillance	14 min	10h25	10h25
10 h 25 à 10 h 28	Déplacement	3 min		
10 h 28 à 10 h 58	Enseignement (lecture)	30 min		
10 h 58 à 11 h 52	Enseignement (période 3)	54 min		
11 h 52 à 11 h 54	Accueil	2 min	11h54	
11 h 54 à 13 h 09	Dîner	75 min		
13 h 04 à 13 h 09	Surveillance	5 min		
13 h 09 à 13 h 12	Accueil	3 min	13h09	13h09
13 h 12 à 14 h 06	Enseignement (période 4)	54 min		
14 h 06 à 14 h 09	Déplacement	3 min	14h09	
14 h 09 à 14 h 23	2 ^e Récréation- surveillance	14 min	14h23	14h23
14 h 23 à 14 h 26	Déplacement	3 min		
14 h 26 à 15 h 20	Enseignement (période 5)	54 min		
15 h 20 à 15 h 25	Accueil	5 min	15h25	15h25
15 h 25 à 15 h 35	Surveillance	10 min	15h35	15h35

*Les élèves peuvent arriver sur la cour d'école dès 8 h 10 et dès 13 h 04.

Horaire des élèves du préscolaire



Horaire-maitre 2023-2024
PRÉSCOLAIRE

			Cloches	
			Int.	Ext.
8 h 10 à 8 h 15	Accueil	5 min	8h10	8h10
8 h 15 à 11 h 42	Enseignement	207 min	8h15	8h15
11 h 42 à 11 h 47	Accueil	5 min	11h47	
11 h 47 à 13 h 02	Diner	75 min		
13 h 02 à 13 h 05	Accueil	3 min	13h02	
13 h 05 à 14 h 20	Enseignement	75 min		
14 h 20 à 14 h 25	Accueil	5 min	14h20	

*** Les cloches prévues à 11h47, 13h05 et 14h20 sonneront dans les classes du préscolaire seulement et leur carillon sera différent de celui du primaire.

***Les cloches prévues à 11h47 et à 14h20 sonneront dans les classes du préscolaire seulement et leur carillon sera différent de celui du primaire.**

04

Horaire secrétariat



Prenez note que le secrétariat se trouve à votre gauche à l'entrée principale.

Le secrétariat est ouvert de :

7 h 45 à 12h00
13h00 à 15 h 45



L'école doit être informée de l'absence de ses élèves. Afin de signaler l'absence de votre enfant, vous devez communiquer au **(450) 492-3569 # 1**. Votre message doit contenir les informations suivantes :

- ☑ Le nom de votre enfant
- ☑ Son groupe
- ☑ La raison de l'absence
- ☑ La durée de l'absence

Si l'école n'a pas été avisée de l'absence de votre enfant, la secrétaire communiquera avec vous le matin de la journée de l'absence afin d'en connaître le motif et la durée.

Afin d'éviter toute confusion et pour des raisons de sécurité, **vous devez également laisser un message sur la boîte vocale du service de garde au (450) 492-3569, poste 2** afin de signaler l'absence de votre enfant ainsi que pour tout autre changement à son horaire de la journée.

7 septembre 18h30

Assemblée générale
des parents pour
l'élection des membres
du conseil
d'établissement de
l'école.

(au gymnase)

7 septembre 19h15

Précolaire, 1^{re}, 2^e, 3^e,
4^e, 5^e et 6^e année

(directement dans la
classe de votre enfant
ou selon le
fonctionnement choisi
par l'enseignant)

Sans enfant



4 septembre

Congé
Fête du travail



Rencontre de
parents
Assemblée
générale des
parents
(élection CÉ)

7 septembre**15 septembre**

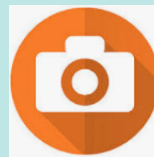
Journée
pédagogique



Rencontre CÉ
19h

21 septembre**27 septembre**

Photos scolaires



Prise de présence
officielle (il est
important que votre
enfant soit présent)

29 septembre

Paiement des effets scolaires

Vous devrez payer les effets scolaires de votre enfant dès la réception de votre état de compte. Nous privilégions le paiement par Internet via votre institution financière, mais nous acceptons également l'argent comptant (montant exact) et les chèques.



Ce que contient l'état de compte

- ❖ Frais de reprographie;
- ❖ Cahier maison;
- ❖ Activités & sorties éducatives;
- ❖ Carnet scolaire (2^e & 3^e cycle).

Prenez note que le premier état de compte vous sera envoyé dès septembre. Toutefois, les activités & sorties éducatives pourront être ajoutées selon la date de l'évènement. Donc, si vous avez acquitté un montant en début d'année, il est possible que votre facturation soit ajustée en cours d'année scolaire.



Fermeture imprévue de l'école

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant lorsque survient une fermeture imprévue, voici quelques consignes à suivre et à communiquer à votre enfant.

Si votre enfant est marcheur et qu'il était sur le chemin de l'école alors que celle-ci est fermée :

Il doit se rendre au service de garde, qui lui sera ouvert, afin que nous puissions communiquer avec vous. Votre enfant ne doit pas retourner à la maison ou chez un ami sans votre autorisation verbale à la suite d'un appel de l'école.

Si, malgré les recommandations, votre enfant revenait à la maison, vous devez vous assurer que vous avez un plan B au cas où il n'y aurait personne pour l'accueillir. Pour ce faire, vous pouvez demander à un voisin ou aux parents d'un ami de votre enfant qui demeurent à la maison s'ils peuvent garder votre enfant dans l'éventualité où l'école devait fermer tôt le matin ou durant la journée.

10

Allergies alimentaires

En tant qu'établissement scolaire se préoccupant du bien-être et de la santé de ses élèves, nous tenons à respecter les recommandations médicales concernant les allergies aux arachides et aux noix.

Étant donné que plusieurs élèves ont des allergies sévères, nous demandons votre collaboration afin **d'éviter de mettre dans le lunch ou collation de votre enfant des aliments contenant des noix, des arachides et/ou leurs dérivés.**

En ce qui concerne les collations, nous respectons la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Affluents, donc seulement les collations santé seront acceptées. (Fruits, yogourts, fromages, crudités...)

Nous vous remercions de votre collaboration!



Allergies alimentaires

En début d'année, vous recevrez également par courriel le formulaire « fiche santé » à compléter pour votre enfant. Il sera important de retourner le formulaire complété le plus rapidement possible à l'adresse courriel suivante:

duMoulin@cssda.gouv.qc.ca



Les photos scolaires auront lieu le 27 septembre. L'heure approximative sera indiquée sur le plan de travail de votre enfant. Cette année les photos seront prises à l'intérieur de l'école avec un décor.



12

Prise officielle de présences

Le matin du vendredi 29 septembre, l'école procédera à la prise officielle des présences pour valider les inscriptions des élèves de notre établissement. **Il est très important que votre enfant soit présent lors de cette journée.**

Nous vous remercions de votre collaboration!



13



Répartition des groupes 2023-24

Précolaire

051- Dominique Chartier

052- Annie Laurin

001- Isabelle Dubé

002- Mélissa Girard

1er cycle

101- Isabelle Bédard

102- Fannie Archambault

201- Mélanie Caron

202- Valérie Tardif
et M. Rida Hamdani
(1 jr/semaine)

2e cycle

301- Julie Tanguay

302- Geneviève Loiselle

401- Marie-Hélène
Lacaille

402- Sophie Clossey

3e cycle

501- Julie Paquin

502- Marie-Ève Duchesne
et M. Rida Hamdani
(1 jr/semaine)

503- Caroline Sénéchal

601- Kate Martel

602- Andr eanne
Gervais- Cr te

Nos spécialistes, orthopédagogues et TES

Anglais

Raymond Girard

Éducation physique

Danny Harvey

À venir

Art dramatique

À venir

Orthopédagogues

Sonia Hamel

Shanny Lachance- B.

TES

Stéphany Lajoie

Jessika Lapointe

À venir

Le service de garde accueille les enfants à partir de 6h30 le matin. En fin de journée, les parents ont jusqu'à 18h pour venir chercher leur enfant.

Si vous prévoyez une absence de votre enfant au SDG, vous devez en informer la technicienne, Mme Mélanie Thériault. Pour signaler l'absence, vous devez composer le **(450) 492-3569, poste 2.**

Aussi, afin d'assurer la sécurité de votre enfant et le suivi de nos élèves, il est important de transmettre tout changement d'horaire au service de garde **avant 10h.**

Service de garde

Départ

Pour la sécurité de votre enfant, nous ne laisserons pas partir un adulte avec votre enfant si son nom n'apparaît pas sur la fiche d'inscription. Pour y ajouter quelqu'un, tel qu'indiqué dans le contrat, vous devez vous présenter à l'école afin d'y faire les changements.

État de compte

Vous recevrez la facturation par courriel à la fin de chaque mois, il sera important d'acquitter les frais dès la réception de l'état de compte.



Journée pédagogique

L'inscription aux journées pédagogiques se fera par Internet. Si votre enfant n'est pas inscrit lors de la journée, nous ne pourrons malheureusement pas l'accueillir au service de garde lors de cette journée.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DE L'ÉCOLE DES ENFANTS QUI NE **FRÉQUENTENT PAS** LE SDG

Les enfants du primaire ne peuvent pas arriver avant 8 h 10 le matin et 13 h 04 le midi.

Les élèves doivent être en classe pour 8 h 20 le matin et en classe dès 13 h 12 en après-midi.

Par mesure de sécurité, les enfants doivent avoir quitté le terrain de l'école pour 15 h 35.
Lors des arrivées et des départs, nous demandons aux élèves d'utiliser les trottoirs pour se déplacer.









Notre site internet est à jour. Vous y trouverez une multitude de renseignements utiles pour vous et votre enfant.



[du Moulin - CSSDA \(gouv.qc.ca\)](http://duMoulin-CSSDA.gouv.qc.ca)

La sécurité en zone scolaire est la responsabilité de tous! Ainsi, nous vous remercions d'éviter de circuler dans le débarcadère avec votre véhicule lors des moments réservés aux autobus scolaires, soit : entre 7h45 et 8h30 et entre 15h et 15h35.

Lorsque vous venez déposer votre enfant, nous vous demandons de vous stationner sur la rue.

 Code de vie — École du Moulin <i>L'école Du Moulin: milieu de vie bienveillant où l'engagement de tous nourrit la forêt.</i> Je me conforme aux consignes et aux conséquences formulées à mon égard.		
Respect	Comportements attendus	Risques
1. Je m'i respecte 	1.1 Je suis habillé selon les exigences de l'école en fonction des activités prévues et de la température. Zéro/zer non ouvert/ouvert en entrant dans l'école. 1.2 J'apporte une collation saine : légumes frais, fruits frais ou fromage. 1.3 Je refuse la violence et l'intimidation sous toutes ses formes.	Pour : <ul style="list-style-type: none"> Être combattu lors de mes activités ; Favoriser une bonne hygiène corporelle ; Apprendre à respecter un code vestimentaire ; Stimuler mon attention ; Prendre soin de ma santé ; Développer de bonnes habitudes alimentaires ; Avoir confiance et en sécurité dans mon école ; Favoriser mes apprentissages et ma réussite ; - Favoriser un climat calme et positif.
2.	2.1 Je circule calmement et en partant à voix basse dans les corridors. 2.2 Je me présente à mes cours et aux activités selon l'horaire prévu.	Pour : <ul style="list-style-type: none"> Permettre un climat agréable, sécuritaire et dynamique aux apprentissages ; Avoir de bonnes relations avec les autres ;



Je respecte les autres 	2.3 J'apporte une attitude et un langage positif en tout temps. 2.4 Je suis respectueux dans mes gestes et paroles.	Pour : <ul style="list-style-type: none"> Apprendre à communiquer avec ouverture en accueillant les différences ; Favoriser un climat harmonieux ; Prendre soin des autres et de leur santé
Je respecte le matériel et mon environnement 	3.1 Je prends soin de mon matériel, de celui des autres et de ce qui m'environne. 3.2 Je range adéquatement mon matériel et mes vêtements au vestiaire et en classe.	Pour : <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître la valeur des choses ; Avoir les outils nécessaires pour bien travailler ; Charger le matériel en son due ; Apprendre à partager avec les autres ; Me sentir bien et en sécurité ; Vivre dans un milieu propre et agréable ; Apprendre à partager les espaces communs ; Éviter les pertes de matériel et de vêtements ;
4. J'adapte un comportement sécuritaire (différences entre les sexes) pour moi et autour de moi. 4.2 J'apporte uniquement les objets permis et nécessaires à l'école.	Pour : <ul style="list-style-type: none"> Éviter les accidents ; Prendre soin de moi et des autres ; Éviter les conflits, les cris, les pertes et les vols ; Apprendre à utiliser les objets dans leur contexte approprié ; 	

Je respecte les règles de sécurité 	4.3 Je suis dans le cour d'école aux récréations. Je cesse de jouer au son de la cloche et je prends mon rang.	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre du retard en classe et être prêt à travailler en même temps que mon groupe.
Je respecte les règles de transport 	5.1 J'adopte un comportement calme et sécuritaire dans l'autobus, en vélo, en trottinette ou dans mon parcours de marche. 5.2 J'utilise les espaces prévus pour le marche et le vélo. 3.3 Je quitte le terrain de l'école à la sortie des classes.	Pour : <ul style="list-style-type: none"> Être bien, en confiance et en sécurité ; Éviter les accidents ; Favoriser un climat calme et positif dans l'autobus ; Favoriser la sécurité dans le stationnement et le stationnement réservé aux véhicules ;
Lors du transport scolaire en autobus, je respecte l'autorité du conducteur. En cas d'incendie, le drab au transport scolaire pourrait être suspendu.		

Prendre connaissance du document avec votre enfant.

Le code de vie se trouve dans l'agenda scolaire de votre enfant pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année. Pour les élèves du préscolaire, 1^{er} cycle et 3^e année, une copie papier vous sera acheminée en début d'année.

Il sera important d'en prendre connaissance avec votre enfant et de le signer. Le titulaire de votre enfant effectuera un suivi à cet effet en début d'année.

Actions correctives applicables selon la gravité et/ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.	
<p>Pour tout manquement au présent code de vie, des sanctions peuvent être appliquées. Des frais pour un bris, un vol, la perte ou le vandalisme d'objets appartenant à l'école peuvent être chargés aux parents.</p>	<p>Dans ou autour de l'école, dans les transports et dans les situations qui ont des répercussions à l'école, les gestes et échanges porteurs de violence, de harcèlement ou d'intimidation sont proscrits, qu'ils soient de nature physique, verbale ou psychologique. Il en est de même pour ceux publiés via les médias sociaux. (Loi 56)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement écrit ✓ Excuses verbales ou écrites ✓ Reprise de temps (après l'école ou lors de journées pédagogiques) ✓ Texte de réflexion sur le geste posé ✓ Retrait de privilège ou de certaines activités autres que celles liées aux célébrations-classe ou célébrations-école ✓ Gestes de réparation ✓ Travail communautaire <p>Décision de la direction (ou du responsable de l'école, en l'absence de celle-ci) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suspension à l'interne ✓ Suspension à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec le ou la TES et/ou la direction ✓ Les parents de la victime et de l'agresseur sont avisés de la situation ✓ Retenue (après l'école ou lors de journées pédagogiques) ✓ Retrait de privilège en lien avec le geste posé ✓ Lettre d'excuses envers la victime ✓ Gestes de réparation <p>Décision de la direction (ou du responsable de l'école, en l'absence de celle-ci) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suspension à l'interne ✓ Suspension à l'externe
<p>Prenez note que les intervenants de l'école utilisent le système de soutien au comportement positif auprès des élèves. Il s'agit d'un système permettant d'enseigner et de renforcer les comportements désirables (positifs), ce qui contribue à diminuer les comportements problématiques. Toutefois, malgré la mise en place de ce système, il est possible que certains comportements persistent. Nous les adressons par le biais de conséquences logiques et éducatives.</p>	
<p>RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ - 2023-2024</p>	
<p>Je suis informé.e des règles de vie de l'école du Moulin.</p> <p>Comme élève, je m'engage à faire tous les efforts dont je suis capable pour respecter le code de vie. Par mon attitude positive et ma bonne participation, je contribue à créer un climat agréable à l'école.</p>	
 _____ Signature	_____ Date
<p>Comme parent, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à appuyer l'école, à encourager mon enfant à le respecter et à l'accompagner dans ses gestes réparateurs.</p>	
 _____ Signature	_____ Date
<p><small>• Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte</small></p>	



Vous désirez vous impliquer dans l'école de votre enfant?

Nous sommes à la recherche de parents bénévoles pour contribuer à la qualité de l'école ainsi qu'au mieux-être de tous les élèves.

Venez partager vos talents et faire une différence grâce à votre précieuse aide!

Nous vous ferons parvenir un formulaire via le sac d'école de votre enfant si vous désirez soumettre votre nom.

Nous vous remercions à l'avance pour votre implication au sein de notre école!

Nous tenons à souligner l'implication des parents et des enseignants qui se sont portés volontaires pour arroser et entretenir les jardins et pour avoir pris soin de notre espace d'enseignement et de rassemblement extérieur.

Bonne rentrée !

